

COMPTE RENDU
Séance du 14 décembre 2020

Le 14 décembre 2020, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

Présents : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, GISCARD Christophe, GUERLAIS Élodie, HENRY Isabelle, JACQUET Hubert, LEGRAND DE COSTER Vanessa, PILLENIERE Annabelle, TROQUIER Nathalie.

Absents excusés : HUNault Frédéric, RAINEAU Érick, TROQUIER Hervé (pouvoir à JACQUET Hubert)

Secrétaire de séance : TROQUIER Nathalie

Approbation du procès verbal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du 12 octobre 2020.

Aménagement du Centre-Bourg, construction d'un commerce café-épicerie, plan de financement 2020-12-50

Madame la Maire rappelle le projet de réaménagement du centre-Bourg comprenant la construction d'un commerce de proximité ainsi que la requalification des espaces publics extérieurs jusqu'au parvis de l'Eglise. Le conseil municipal lors de sa réunion du 12 octobre avait décidé de reporter sa décision au prochain conseil, n'ayant pas assez d'éléments pour délibérer.

Afin d'apporter un service de proximité à la population, la construction du café-épicerie multiservices est prioritaire, d'autant qu'il n'existe aucun commerce de ce type sur la commune. Monsieur Jacquet Hubert présente le programme de l'opération ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle préparée par l'Agence de Services aux collectivités locales de Vendée. Cette opération se déroulera sur trois années, un plan pluriannuel d'investissement est également présenté.

Afin d'envisager ces travaux, Monsieur Jacquet Hubert présente le plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES	Dépenses d'investissement	HT
	Travaux construction d'un café-épicerie multiservices	570 962 €
	TOTAL DEPENSES HT	570 962 €
RECETTES	DETR – Etat	171 289€
	Plan de relance – Région Pays de la Loire	75 000 €
	Contrat Communal d'Urbanisme - Département	60 000 €
	Fonds de concours – La Roche-sur-Yon Agglomération	80 000€
	Autofinancement des travaux	184 673€
	TOTAL RECETTES	570 962 €

Après avoir pris connaissance du dossier relatif au projet de construction d'un café-épicerie multiservices et du plan de financement proposé comme ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide la construction d'un café-épicerie multiservices pour un montant prévisionnel de 570 962€HT
- Approuve le dossier présenté,
- Sollicite l'Etat pour le versement de la DETR d'un montant de 171 289€,
- Sollicite la Région Pays de la Loire pour le versement dans le cadre du PLAN DE RELANCE d'une subvention d'un montant de 75 000€,
- Sollicite le Département de la Vendée dans le cadre du Contrat Communal d'Urbanisme pour le versement d'une subvention d'un montant de 60 000€,

- Sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération pour le versement du fond de concours à hauteur de 80 000€,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget 2021,
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents y afférents

APPROBATION DU PROGRAMME POUR LA CONSTRUCTION D'UN COMMERCE ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS LIÉE A LA CONSTRUCTION DE CE BATIMENT

***APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE MANDAT POUR LA RÉALISATION DE CETTE OPÉRATION**

***AUTORISATIONS DE LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DES AUTRES INTERVENANTS POUR LA RÉALISATION DE CETTE OPERATION**

2020-12-51

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2012-11-35 en date du 9 novembre 2012 concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée,

Vu le projet de programme et le tableau d'investissement,

Vu le projet de convention de mandat,

Madame la Maire rappelle le projet de construction d'un commerce et de requalification des espaces publics du centre Bourg liée à la construction de ce bâtiment.

Sur la base des études engagées, Madame la Maire présente le projet de programme ainsi que son enveloppe financière prévisionnelle s'élevant, en valeur décembre 2020, à la somme de 891 960 euros HT, soit 1 068 398 euros TTC (hors taxes d'urbanisme, actualisations et révisions de prix), et propose de les approuver.

Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Le projet de construction porte sur 186 m² de surface utile. Le coût des travaux de construction du bâtiment de 186m² est estimé à 360 800€HT et le coût de l'aménagement paysager est estimé à 40 000€HT.
- Le coût de l'aménagement paysager de la place de l'église est estimé à 290 000€HT.

Madame la Maire propose ainsi au Conseil d'engager la réalisation de ce programme.

Madame la Maire précise que la rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure au seuil des procédures formalisées. Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Compte tenu de la complexité de cette opération, tant sur le plan administratif, juridique que technique, Madame la Maire propose que la Collectivité soit représentée par la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour la réalisation de cette opération dans le cadre d'une convention de mandat conformément aux dispositions du Code de la commande publique et notamment ses articles L.2422-5 et L.2422-6.

En contrepartie des services assurés, le Mandataire percevrait pour la mission qui lui serait confiée une rémunération HT correspondant à 4,09 % des dépenses HT relatives à l'opération à l'exception du coût du terrain, des taxes d'urbanisme, des actualisations et révisions de prix sur les marchés.

Madame la Maire propose enfin, si ce programme et la convention de mandat sont approuvés, d'engager la réalisation de l'opération et de lancer les procédures de consultation pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordonnateur SPS et tout autre intervenant dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal,

DÉCIDE :

-d'approuver et d'adopter le programme de construction d'un commerce et de requalification des espaces publics du centre Bourg liée à la construction de ce bâtiment présenté par Madame la Maire pour une enveloppe financière prévisionnelle s'élevant, en valeur décembre 2020, à la somme de 891 960 euros HT, soit 1 068 398 euros TTC (hors taxes d'urbanisme, actualisations et révisions de prix), dont un coût estimatif des travaux s'élevant à 360 800€HT

pour la construction du commerce, à 40 000€HT pour l'aménagement paysager et un coût de 290 000€HT pour l'aménagement paysager de la place de l'église.

- de confier à la SAPL Agence de services aux collectivités locales de Vendée un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération,
- d'approuver le projet de convention de mandat correspondant,
- de lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre,
- de lancer les différentes procédures de consultation pour les autres intervenants,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget,

DONNE :

- tous pouvoir à Madame la Maire pour signer la convention de mandat relative à cette opération avec la SAPL Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée pour une rémunération HT correspondant à 4,09 % des dépenses HT relatives à l'opération à l'exception du coût du terrain, des taxes d'urbanisme, des actualisations et révisions de prix sur les marchés.
- tous pouvoirs à Madame la Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre,...),
- l'autorisation à Madame la Maire, ou son représentant, de signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,

PRÉCISE :

- que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget à l'article 2313 Constructions

Projet d'aménagement de trottoirs rue de l'Avenaude et de route de St Florent, fonds de concours La Roche-sur-Yon Agglomération 2015-2020 – plan de financement.

2020-12-52

Madame la Maire rappelle que le conseil municipal en date du 7 septembre 2020 a décidé de réparer les trottoirs rue de l'Avenaude et d'en créer dans le prolongement sur la route de St Florent afin de sécuriser les piétons. En effet, ces routes sont très passagères et les voitures y circulent très vite. Afin d'aider à financer ce projet d'aménagement de trottoirs, la commune du Tablier sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération pour le versement du solde des fonds de concours de l'enveloppe 2015-2020.

Afin d'envisager ces travaux, Madame la Maire présente le plan de financement ci-dessous :

AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE L'AVENAUDE ET ROUTE DE ST FLORENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Aménagement de trottoirs rue de l'Avenaude et route de St Florent	16 038.30€TTC
	TOTAL DEPENSES TTC	16 038.30€TTC
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Solde du Fonds de concours 2015-2020 La Roche sur Yon Agglomération	2 965.52€
	FCTVA	2 630.92€
	Amendes de police 2020	3 467.27€
	Autofinancement des travaux	6 974.59€
	TOTAL RECETTES TTC	16 038.30€TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement relatif à l'aménagement de trottoirs rue de l'Avenaude et route de St Florent,
- Sollicite La Roche-sur-Yon Agglomération pour le versement du solde du fond de concours enveloppe 2015-2020 à hauteur de 2 965.52€,
- Autorise Madame la Maire à signer tous documents y afférents.

Rives de l'Yon : participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques, année scolaire 2019/2020

2020-12-53

Madame la maire présente au conseil municipal la demande de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune RIVES DE L'YON, pour l'année scolaire 2019-2020. Celle-ci s'élève à 625.23€ par enfant. La commune du Tablier a 38 enfants scolarisés dans ces écoles.

Après examen du montant de la participation demandée qui s'élève à 625.23€ par enfant, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation financière de 625.23€ par enfant domicilié au Tablier et scolarisé dans les écoles publiques de Rives de l'Yon, soit un total de 23 758.74€ année scolaire 2019/2020.

Rives de l'Yon : participation financière aux frais de fonctionnement des Temps d'activités périéducatives (TAP), année scolaire 2019/2020

2020-12-54

Madame la Maire présente au conseil municipal la demande de participation financière aux frais de fonctionnement des Temps d'Activités Périéducatives (TAP) de la commune RIVES DE L'YON, pour l'année scolaire 2019-2020. Celle-ci s'élève à 114.13€ par enfant scolarisé à l'école F.Dolto et 80.77€ par enfant scolarisé à l'école Vallée de l'Yon. 13 enfants domiciliés au Tablier ont participé aux T.A.P. de l'école Vallée de l'Yon et 24 enfants domiciliés au Tablier ont participé aux T.A.P. de l'école F.Dolto.

Après examen de la participation demandée, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation financière aux frais de fonctionnement des Temps d'Activités Périéducatives des écoles de Rives de l'Yon d'un montant de 3 789.13€ pour l'année scolaire 2019/2020.

La Roche-sur-Yon : participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques, année scolaire 2019/2020 - ABROGE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2020-06-30

2020-12-55

Madame la maire présente au conseil municipal la demande de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la commune de La Roche-sur-Yon, pour l'année scolaire 2019-2020. Celle-ci s'élève à 227.24€ par enfant. La commune du Tablier a 2 enfants scolarisés dans ces écoles.

Après examen du montant de la participation demandée qui s'élève à 227.24€ par enfant, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation financière de 227.24€ par enfant domicilié au Tablier et scolarisé dans les écoles publiques de La Roche-sur-Yon, soit un total de 454.48€ année scolaire 2019/2020.

Subvention à l'association Classe Nature Ecole Primaire F.Dolto, St-Florent-des-bois, 85310 Rives de l'Yon, année scolaire 2020/2021

2020-12-56

Madame la maire présente la demande de l'association Classe Nature concernant le projet de classe nature des enfants de CM2 de l'école F.Dolto de St Florent-des-bois. La classe nature est prévue en mars 2021.

L'association Classe Nature sollicite la commune de Le Tablier pour une aide financière. Trois enfants du Tablier sont concernés. L'aide sera versée après le séjour effectué.

Après délibération, le conseil municipal décide de participer financièrement à ce projet de l'année scolaire 2020/2021 pour les enfants domiciliés au Tablier, à hauteur de :

- 1.50€ par jour et par enfant domicilié au Tablier,
- 7.00€ par nuitée et par enfant domicilié au Tablier.

Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

2020-12-57

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;
- Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

•

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide,

- de solliciter l'adhésion de la commune du Tablier au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée;
- d'autoriser Madame la Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Contrat 2021 d'entretien des espaces verts entre JOB Insertion et la commune

2020-12-58

Monsieur Christian Doussain présente au conseil municipal le contrat d'entretien 2021 des espaces verts de la commune proposé par JOB Insertion.

D'un montant de 1 588.10€ net, il porte sur l'entretien :

- des chemins du Puy, de la Barre et de Boutet,
- des massifs de la Verdure,
- du sentier pédestre de Piquet,
- des massifs du lotissement des Hévéas et de la Verdure,
- de la haie place de l'église,
- du sentier des mégalithes

Après délibération, le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat établi pour l'année 2021 d'un montant de 1 588.10€ net et portant sur l'entretien des espaces verts de la commune.

Balayage des voiries communales

2020-12-59

Monsieur Doussain Christian explique que le Sivom des Coteaux de l'Yon a décidé ne pas investir dans une nouvelle balayeuse. Il propose donc au conseil municipal de faire intervenir une société.

Trois entreprises ont été sollicitées et ont adressé des devis concernant cette prestation :

BALAYAGE DES VOIRIES COMMUNALES				
		VEOLIA coût annuel	BODIN coût annuel	GUILLET coût annuel
BALAYAGE 6m3 Circuit Bourg	4 passages	929,44€ TTC	1011,30€ TTC	2880€ TTC
BALAYAGE 6m3 Circuit Lotissements	2 passages			

Après examen et délibération, le conseil municipal retient le devis le moins-disant de la société VEOLIA Saint-Herblain pour un montant de 929.44€TTC/an et autorise Madame la Maire à le signer ainsi que tous documents y afférents.

Maison Départementale des Associations de Vendée (MDAV) : adhésion 2021

2020-12-60

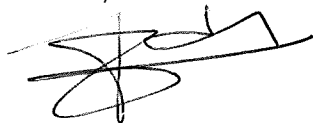
Madame la maire présente la demande d'adhésion 2021 de l'Association Départementale des Associations de Vendée (MDAV). Elle rappelle au conseil que lors de la réunion du 7 février 2020 avec la MDAV, les élus du Tablier et de Rives de l'Yon ont sollicité cette dernière pour un accompagnement à l'analyse et à la réflexion d'une reprise de la restauration scolaire par les communes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la Maison Départementale des Associations de Vendée au titre de l'année 2021 pour un montant de 150€ (strate commune de 0 à 1500 hab).

*Prochain conseil municipal le lundi 25 janvier 2021 à 20h00.

La séance est levée à 22h10.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

